



ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. M. Philippe KRIDELKA, Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies

Débat ouvert CSNU

« La paix et la sécurité par la diplomatie préventive : Un objectif
commun à tous les organes principaux des Nations unies »

New York, 16/11/2021

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour l'opportunité que vous me donnez d'aborder ce sujet, la prévention ayant été une des priorités du mandat récent de la Belgique au Conseil de Sécurité.

La prévention implique un éventail d'acteurs à travers les trois piliers du système onusien. La paix et la sécurité, les droits humains et le développement se renforcent mutuellement. Une coordination permanente entre les différents organes responsables de ces domaines est dès lors indispensable.

Mon intervention aujourd'hui se concentrera sur les trois points suivants.

1. Premièrement, je souhaite souligner **l'importance de la lutte contre l'impunité**, notamment **à travers la justice transitionnelle** qui peut apporter une contribution précieuse à la prévention des conflits et au maintien de la paix. Il est essentiel d'établir les responsabilités pour les violations des droits humains et les crimes les plus graves, afin de restaurer la confiance de la population dans des institutions inclusives, et ainsi parvenir à une paix durable. La justice transitionnelle est d'ailleurs une priorité pour l'Union africaine. Le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle plus important dans ce domaine. L'ensemble du système des Nations Unies, y compris ses opérations de maintien de la paix, ses missions politiques spéciales et ses équipes pays, devraient se rassembler autour d'une stratégie compréhensive et commune. Cette justice transitionnelle doit être adaptée au contexte local, centrée sur les victimes, basée sur les droits humains et doit tenir compte de la dimension de genre. Il est important que l'ONU parle d'une seule voix en matière de justice transitionnelle afin d'aider des Etats à renforcer leurs capacités, réformer leurs institutions publiques et ainsi consolider l'état de droit.

2. Deuxièmement, la Belgique prône **la coopération entre l'ONU et les organisations régionales**, y compris à travers un dialogue permanent entre le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine et le Conseil de sécurité. Les organisations régionales, telles que l'Union européenne, sont à même de contribuer en matière de diplomatie préventive via, le cas échéant, des analyses conjointes de contexte, des mécanismes d'échange d'informations. Nous soutenons les initiatives du Secrétaire général dans le cadre de son **Action for peacekeeping (A4P)** qui visent une collaboration cohérente avec les autres acteurs qui interviennent dans les mêmes contextes.
3. Troisièmement, nous devons renforcer nos capacités d'alerte précoce, notamment par des échanges d'information entre le Conseil de Sécurité (CSNU) et la **Commission de consolidation de la Paix** (CCP), en accord avec leurs mandats respectifs. À travers des recommandations courtes, ciblées, spécifiques et applicables, la Commission doit pleinement exercer son rôle de conseil. Nous encourageons le dialogue entre la CCP et les organisations régionales, les institutions financières internationales et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (OHCHR). Nous saluons également la représentation et l'inclusion adéquate des acteurs locaux et de la société civile dans les échanges de la Commission, y compris les organisations de défense des droits des femmes et les organisations de jeunes.

Le Secrétaire General a appelé à un financement prévisible, flexible et à long terme pour le Fonds pour la consolidation de la paix (FCP), y compris dans son rapport « **Our Common Agenda** ». La Belgique soutient cet appel. La ministre des Affaires étrangères belge, Mme Sophie Wilmès, a récemment donné son accord pour une allocation supplémentaire de deux **millions d'euros au Fonds pour la consolidation de la paix**, s'additionnant ainsi aux 10,49 millions de dollars déjà versés par la Belgique au Fonds depuis sa création. Cette contribution symbolise l'importance que la Belgique donne à cet instrument, notamment en matière de prévention.

Je vous remercie.

